Année européenne de l'éducation et la formation tout au long de la vie, 1996 (déc. 2493/95/CE). Rapport

1999/2163(COS) - 08/09/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Cristina GUTIÉRREZ CORTINES (PPE-DE, E) sur les résultats de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, le Parlement européen regrette que le budget de cette initiative ait été limité à 8,4 millions d'EUR pour 15 États membres et 3 pays de l'EEE. Il estime que le triplement du budget (passé à 34 millions d'EUR) du fait du cofinancement des États participant est une preuve de l'intérêt de cette initiative. Rappelant que la formation générale ne revêt pas seulement une importance majeure pour l'épanouissement personnel et la qualification professionnelle mais qu'elle représente un élément clé pour les États membres pour relever le défi de la concurrence mondiale, le Parlement se félicite que les nouveaux programmes tels que SOCRATES II et LEONARDO prennent dûment en compte la problématique de l'apprentissage tout au long de la vie. En ce qui concerne le rapport de la Commission proprememt dit, le Parlement estime que le caractère général de l'appel à propositions dans le cadre de cette initiative a nuit à la définition de critères de qualité des projets envisagés. Il déplore en particulier l'absence flagrante de données qualitatives dans le rapport de la Commission ainsi que l'insuffisance d'informations sur les cas de bonnes pratiques ou d'analyse sur les faiblesses des interventions communautaires, ce qui ne permet pas de se faire une idée correcte de leurs mises en oeuvre. Il estime en particulier que le rapport n'offre pas une base d'évaluation complète et détaillée de cette initiative. Par conséquent, il invite la Commission et les États membres à définir de manière plus précise dans les prochains programmes, les différents aspects de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie en établissant une distinction entre : - la formation destinée à rémédier à un échec scolaire ou à permettre à des groupes défavorisés ou à des minorités d'acquérir des connaissances de base; - la formation qui doit permettre à l'élève, quel que son âge, d'accéder à un premier emploi; - la formation des sportifs qui ont abandonné leurs études et/ou quitté un emploi pour se consacrer exclusivement au sport et qui souhaitent réintégrer le monde du travail; - l'acquisition de nouvelles compétences et le recyclage; - la formation à distance des adultes; - la qualification professionnelle dans les filières d'enseignement réglementées ou non; - la formation continue destinée aux enseignants et chercheurs pour la mise à jour de leurs connaissances. Il demande que dans les appels à propositions, les objectifs soient plus clairement définis pour la conception et l'évaluation des projets en utilisant Internet pour diffuser les données fondamentales et les résultats de la sélection. Il invite la Commission à mettre rapidement en oeuvre des actions dans la cadre de la stratégie d'éducation tout au long de la vie et de favoriser, avec les États membres, l'établissement de liens entre les diverses filières de l'enseignement afin d'établir des passerelles entre elles. Il faut également que la formation continue s'applique tantaux plus hauts niveaux d'excellence et au monde universitaire qu'à celui des métiers de l'artisanat. La Commission devrait par ailleurs mettre sur pied des réseaux de centres de formation professionnelle et d'entreprises au niveau européen pour identifier un socle de compétences clefs indispensables. Il demande également que la Commission inscrive au nombre des projets prioritaires la formation professionnelle dans des secteurs où il existe le plus de besoins en termes d'innovation et de changement. Enfin, il demande tant à la Commission qu'aux États membres de garantir la comparabilité des données dans le domaine de l'éducation et de la formation et à élargir les réseaux d'information pour garantir l'accès du public le plus large aux programmes existant en la matière.